



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LOZÈRE

## MAIRIE DE SAINT-BAUZILE

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 MARS 2017

---

#### Séance du 9 mars 2017

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

L'an deux mille dix-sept et le neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de M. COUDERC

**Présents :** 12

**Sont présents:** Didier COUDERC, Georges GAUCH, Raymond CHAPTAL, Alain SOBLECHERO, Valérie PRADEILLES, Sabine GINGEMBRE, Natacha GROSSO, Samuel CALDIER, Geneviève TUFFERY, Danièle GALLIERE, Valérie VAN OORTEGEM, Patrice DURAND

**Votants:** 15

**Représentés:** Franck FONADE par Didier COUDERC, Jean-Christophe DEPOISIER par Raymond CHAPTAL, Désiré ROPERS par Alain SOBLECHERO

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Alain SOBLECHERO

---

En début de séance, Monsieur le Maire demande à intégrer à l'ordre du jour le projet de convention de participation-risque santé CDG48 ainsi que les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.

Le Compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

#### **1/ Location de terrains communaux :**

La commune est en possession de terrains communaux au village des Fonts. Suite au départ à la retraite de l'exploitant, il est proposé de convenir d'une nouvelle location à Monsieur Adrien SAVAJOL à partir du 17 mars 2017 pour une durée de 6 ans avec reconduction tacite. La décision est approuvée à l'unanimité.

#### **2/ Voie communale n°6 :**

Dans le cadre d'une régularisation pour l'élargissement de la VC6, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'accord d'acquisitions foncières auprès des riverains pour un montant de 5€/m<sup>2</sup> TTC, et donne mandat au Maire pour signer les actes administratifs.

#### **3/ Droit de préemption urbain :**

Concernant l'urbanisme, la commune de Saint-Bauzile a conventionné avec la commune de Mende pour réaliser toutes les prestations de service d'instruction (CU, PC, DP, AT...). Monsieur le Maire indique que le droit de préemption fait également partie des instructions déléguées. Ainsi, il convient d'instaurer le droit de préemption urbain de la commune faisant référence au Plan Local d'Urbanisme. Cette décision est votée à l'unanimité.

#### **4/ Avenant aux tarifs du camping :**

Afin d'élargir l'offre, Monsieur Georges GAUCH fait observer que la commune doit revoir les tarifs du camping.

Pour les camping-caristes, il est convenu d'un tarif unique de 7€/jour, électricité et vidange comprises, pour les membres de la FFACCC sur présentation de leur carte membre en cours de validité.

En outre, la mise en place de 2 résidences mobiles COCO Sweet est en cours. Les tarifs votés sont :

- Lundi soir au jeudi soir : 40 €/nuitée
- Vendredi soir au dimanche soir : 50 €/nuitée
- Séjour à la semaine (samedi soir au samedi matin) : 280 €

Les tarifs précédemment votés restent inchangés. Le Conseil approuve ces tarifs à l'unanimité.

#### **5/ Plan d'Équipement Départemental :**

Une modification d'intitulé est validée à l'unanimité par le Conseil pour basculer 10 000 € de « Travaux divers d'AEP » sur « Travaux de réseaux secs ».

#### **6/ Projet de convention de participation-risque santé CDG48 :**

Le Maire informe le Conseil d'une procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé que le Centre de Gestion de la Lozère va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il s'agit d'une consultation pour le choix d'une mutuelle de santé à destination des agents municipaux. Le Conseil donne alors mandat au Centre de gestion pour la procédure de passation de la convention de participation.

#### **7/ Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes :**

Au 1er janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique concernant l'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes est passé de l'indice 1015 à l'indice 1022. Cela résulte de la réforme initiée dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR). Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

#### **• Questions diverses**

#### **8/ Point sur le personnel :**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la situation d'un agent administratif actuellement en congé de maladie ordinaire.

#### **9/ Point sur les travaux :**

Monsieur Raymond Chaptal dresse le bilan des travaux :

- déplacement d'un compteur d'eau en limite de propriété dans le lotissement Lou Clapio ;
- enlèvement arbre mort et réfection d'un banc au Pont du Moulin ;
- remplacement panneaux abribus face aux commerces et implantation nouveau panneau d'affichage sur le parking à côté RN106 ;
- rénovation du local de pompage des Fonts ;
- salle de bain de l'ancienne école de Rouffiac refaite à neuf.

## **10/ Organisation des élections :**

Conformément au Code Electoral, le Conseil établit l'organisation du bureau de vote pour les deux tours de l'élection Présidentielle, qui auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017, de 8h00 à 19h00 sans interruption.

## **11/ Réforme Carte Nationale d'Identité :**

Suite à la réforme des Cartes Nationales d'Identité, la Mairie ne peut plus délivrer de cartes d'identité depuis le 7 mars 2017. Tout comme les passeports, le demandeur devra désormais se rendre, quelle que soit sa résidence principale, dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil (selon l'arrêté n°PREFBTC2017052-0002 du 21 février 2017).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48.